

OCTOBRE-NOVEMBRE 2013

PROJET DE LOI 43

La transformation : la clé de l'emploi

Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, et le président de la FTQ, Michel Arsenault pressent les parlementaires d'adopter le projet de loi sur les mines et d'inciter les compagnies à transformer au Québec. Les Métallos et la FTQ ont présenté un mémoire conjoint le 17 septembre dernier à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 43.

«On ne rêve pas, on sait qu'il y a des minerais comme l'or qu'on ne peut transformer ici. Mais il y a d'autres minerais comme le fer où il serait possible de faire davantage. Selon une étude de KPMG, une hausse de 10% de la transformation métallique représente la création de 7500 emplois. C'est

la clé de l'emploi», a indiqué le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy.

C'est dans cet ordre d'idée que les deux organisations syndicales ont proposé que le ministre exige systématiquement la conclusion d'entente sur la maximisation des retombées économiques au moment d'une signature ou d'un renouvellement de bail minier. Dans le projet actuel, une clause indique que le ministre «serait autorisé» à demander une telle entente, sans que ce soit automatique. «Pour le Syndicat des Métallos, le gouvernement devrait systématiquement conclure une entente sur la maximisation des retombées économiques avant l'obtention ou le renouvellement d'un bail minier. Lorsque la transformation ne



CLÉMENT ALLARD

Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, et le président de la FTQ, Michel Arsenault

serait pas possible, il serait alors question dans ces ententes de l'approvisionnement auprès de fournisseurs québécois ou encore d'une contribution aux infrastructures régionales», a suggéré Daniel Roy.

«Le Québec ne ferait pas bande à part en se montrant plus exigeant.»

Pas de honte à se faire respecter!

«Contrairement à ce que voudraient nous faire croire les chantres de l'industrie, le Québec ne ferait pas bande à part en se montrant plus exigeant. La tendance mondiale est à une hausse des exigences de transformation», a argumenté le directeur. Il a cité en exemple l'Indonésie qui a adopté récemment une législation

obligeant à transformer systématiquement le minerais sur son territoire. « Plus près de nous, même Terre-Neuve a exigé la construction d'une usine de transformation de nickel conditionnelle à l'exploitation de la mine de nickel de Voisey's Bay. S'ils sont capables, pourquoi pas nous? », a-t-il ajouté.

Redonner confiance

Le projet de loi comprend plusieurs mesures pour améliorer l'acceptabilité sociale des projets. «Ce qu'on veut, c'est que ce projet de loi soit accepté. On veut aussi que les parlementaires appuient la transformation, qu'on pense aux générations actuelles et celles de demain. On croit qu'on peut s'enrichir de manière responsable comme Québécois et penser à créer des emplois de qualité ici, tout en respectant les communautés et en préservant l'environnement», a conclu le directeur.



CLÉMENT ALLARD

Daniel Roy et la ministre des Ressources naturelles Martine Ouellet

CALENDRIER

Activités de formation

Novembre

Délégués et déléguées

6 au 8 à Val-d'Or
13 au 15 à Québec

Introduction à la santé et sécurité au travail

6 au 8 à Brossard

Dossier du grief

11 au 13 à Brossard

Décembre

Alerte aux décibels

2 au 4 à Rouyn-Noranda

Introduction à la santé et sécurité au travail

4 au 6 à Ste-Thérèse

Mieux protéger les emplois

10 au 13 à Brossard

Délégués et déléguées

18 au 20 à Brossard

Dates importantes

Assemblée annuelle

20 au 22 novembre à Laval

Congrès de la FTQ

25 au 29 novembre à Québec

BIENVENUE

- Voodoo objets promotionnels
- Aliments Tradition
- Sécurité Francheville La Tuque et Trois-Rivières
- Sécurité des Deux-Rives
- Sécurité café-bar St-Sulpice
- Sécurité division Patrouille mobile
- CMW Express
- Autobus Chambly
- Manufacturier West inc.
- Océan remorquages Sorel inc.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Épicondylite reconnue

Au printemps 2012, une travailleuse de la section locale 9400 au Comfort Inn de Gatineau, victime d'une lésion professionnelle a eu gain de cause à la Commission des lésions professionnelles (CLP). La CSST et la Direction de la révision administrative avaient refusé de reconnaître une épicondylite comme maladie professionnelle. À la CLP, il a été plaidé la notion élargie d'accident du travail en mettant en preuve qu'elle avait été affectée essentiellement au détachage de «linge», exceptionnellement, pendant une période de trois semaines. Il a été mis en preuve que la travailleuse exécutait de façon inhabituelle une tâche nécessitant des mouvements suffisamment contraignants pour causer cette épicondylite au coude droit.

La CSST se casse le nez

Victime d'une fracture du nez survenue au travail suivie d'une rechute avec aggravation, un métallo de chez Sivaco à Marieville, a obtenu gain de cause à la Commission des lésions professionnelles (CLP). La CSST refusait de reconnaître le nouveau diagnostic de déformation septonasale comme étant en lien avec la lésion initiale, prétendant

plutôt à une condition personnelle. On souligne l'excellent travail de Stéphane Brodeur, représentant en prévention, dans ce dossier. Sivaco Marieville est un fabricant de fil d'acier et de produits tréfilés.

Gain chez Multibar

Un travailleur de la section locale 7625 à l'emploi du fabricant de barres tendres Multibar à Anjou a obtenu gain de cause pour faire reconnaître un accident de travail. Le dossier a été tranché à la Commission des lésions professionnelles (CLP), après que l'employeur eût contesté la décision de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

Gain à la CLP

Après un refus de la CSST, un travailleur d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada à Mont-Wright, membre de la section locale 5778, s'est vu reconnaître une maladie professionnelle par la Commission des lésions professionnelles (CLP). Le travailleur occupant le poste de concierge depuis plus de 20 ans, souffrait d'une déchirure complète de la partie antérieure du tendon sus-épineux à l'épaule droite.



En juillet dernier, Martin Gagnon, Dany Lamarre et Gilles Lecomte, travailleurs d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada à Port-Cartier et membres de la section locale 8664, ont participé à la 15^e édition du Défi Vélo Plein air en parcourant 320 kilomètres de Québec à Rimouski en deux jours. Au total, 115 000\$ ont été amassés au profit de l'Association du cancer de l'Est du Québec par les 205 cyclistes participants.

Un appui conditionnel des Métallos et de la FTQ

La FTQ et le Syndicat des Métallos ont accordé un appui conditionnel au projet d'une mine d'apatite, un fertilisant naturel, dans le Canton d'Arnaud à Sept-Îles. Dans un mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) le 26 septembre, les deux organisations ont souligné qu'un tel projet permettrait de diversifier l'économie de la région, pour l'heure dépendante du cycle économique du fer.

Le projet minier ferait travailler entre 800 et 1000 personnes lors de la phase de construction et en emploierait ensuite 330 sur une base régulière, pour une durée de vie estimée à 28 ans.

Situé à 15 km du centre-ville de Sept-Îles et seulement 6 km du Lac Rapide, source d'eau potable de la municipalité, tout juste devant la baie

de Sept-Îles, le projet nécessite une prise en compte sérieuse des enjeux environnementaux. «Nous avons un malaise avec une approche catégorique qui consisterait à rejeter d'emblée un projet sans même tenter de le rendre acceptable. [...] Nous croyons qu'il est possible de concilier le développement économique et la qualité de vie des citoyens, dans la mesure où un réel dialogue est engagé», a déclaré devant les commissaires du BAPE le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, qui était accompagné du conseiller régional de la FTQ pour la Côte-Nord, Bertrand Méthot et du président de la section locale 4466, Steeve Arsenault.

On souligne dans le mémoire l'importance qu'un tel projet offre de l'emploi aux travailleurs de la région, alors que la fermeture de l'usine de bouletage de Pointe-Noire en



Le conseiller régional FTQ pour la Côte-Nord, Bertrand Méthot, le directeur Daniel Roy et le président de la section locale 4466, Steeve Arsenault.

juin dernier a affecté plusieurs travailleurs qualifiés. «Il faudra s'assurer que Mine Arnaud prenne tous les moyens pour recruter son personnel dans la région et renonce à effectuer du navettage. Les futurs emplois devront entraîner des retombées économiques locales», peut-on lire dans le document.

La FTQ et les Métallos suggèrent par ailleurs la construction de logements de qualité, à même le tissu urbain de Sept-Îles afin de loger les travailleurs qui œuvreront à la construction de la mine. Une fois la

construction terminée, ces immeubles pourraient être cédés gracieusement par la compagnie à la municipalité qui pourrait en faire des logements sociaux, afin de contribuer à résoudre la crise du logement qui sévit dans la région.

Les deux organisations suggèrent également la création d'un comité indépendant de suivi des recommandations du BAPE sur lequel seraient appelés à siéger des organismes de la société civile, dont des délégués du syndicat.

DÉCISIONS

Arbitrages chez ArcelorMittal

Un chef de train d'ArcelorMittal Infrastructure Canada à Port-Cartier, membre de la section locale 6869, a réintégré son poste en mars dernier après avoir été congédié en juillet 2012 pour non-respect des procédures sur le chemin de fer. Dans sa décision, l'arbitre a modifié le congédiement en une suspension de huit mois. L'employeur n'avait pas respecté son propre code disciplinaire.

Un conducteur d'équipement minier d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada à Mont-Wright, membre de la section locale 5778, a vu s'annuler une suspension de huit jours pour avoir fracassé la vitre d'un camion. L'arbitre a reproché à l'employeur de ne pas avoir suivi son code disciplinaire et d'avoir pris connaissance des faits après deux mois. L'arbitre rejette la décision de l'employeur parce qu'il n'a pas respecté les délais.

Erratum

Thibault Chevrolet

Une erreur s'est glissée dans le dernier *Traits d'union*. Les travailleurs de Thibault Chevrolet à Rouyn-Noranda n'ont pas obtenu 0,75 % d'augmentation pour les quatre dernières années de contrat, mais plutôt 0,75 \$. La prime de travail sur la route passe par ailleurs de 2 \$ à 5 \$ l'heure. La prime horaire pour un appel après un quart de travail régulier ou pendant un congé férié est également doublée.

ASSURANCE-EMPLOI

Tous les syndicats s'unissent

C'est un mémoire commun qu'ont déposé cet automne la FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD devant la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, présidée par Gilles Duceppe. Les quatre organisations syndicales ont dénoncé la récente réforme du gouvernement qui crée trois catégories de chômeurs selon le nombre de fois où ils ont eu recours à l'assurance-emploi et pénalisent les travailleurs saisonniers ainsi que ceux à statut précaire.

Le régime d'assurance n'assure plus, soulignent les centrales syndicales. Alors qu'en 1989, 83,8 % des chômeuses et chômeurs avaient accès à des prestations régulières, ce taux n'était que de 41,3 % en 2011, le plus bas niveau depuis la fin des années 1990.

Dans leur mémoire, les centrales plaident pour l'établissement d'une norme unique pour avoir accès au régime de 13 semaines. Ainsi, peu importe le taux de chômage régional, le nombre d'heures travaillées par semaine, tous auraient droit à l'assurance-emploi après trois mois de travail. Voilà qui serait plus simple et plus équitable. La durée des prestations devrait aussi être allongée.

On réclame aussi la hausse des prestations de 55 % à 60 % des revenus assurables et l'augmentation du revenu assurable au niveau du régime québécois d'assurance parentale, soit 67 500 \$.

Le mémoire rappelle aussi la nécessité de créer un programme pour soutenir plus activement les



NORMAND BLOUIN

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont marché ce printemps dans les rues de Montréal pour protester contre la réforme de l'assurance-emploi.

travailleurs âgés victimes de licenciement collectif ou de fermeture d'entreprise. Exactement comme ce qui est vécu cette année par les ex-travailleurs du chrysotile.

Devant le vol de 57 milliards \$ par le gouvernement dans les années 2000, les centrales réclament également la création

d'une caisse autonome, indépendante et dissociée de la comptabilité générale du gouvernement.

Finalement, les centrales ouvrent la porte à la création d'un régime québécois d'assurance-emploi, si le gouvernement fédéral persiste à restreindre les droits des chômeurs.

Semaine mondiale d'action chez Alcoa



SL 9700

Travailleurs participant à la Semaine mondiale d'action à l'aluminerie ABI à Bécancour

Les travailleurs d'Alcoa du monde entier se sont concertés pour mettre en place une journée d'action mondiale dans la semaine du 16 au 22 septembre 2013. Les syndiqués veulent souligner l'importance de recevoir un salaire équitable, de travailler dans un lieu sécuritaire et de voir respecté leur droit d'association. Plusieurs événements de solidarité ont été organisés

sur les sites d'Alcoa de plus de 12 pays. Les syndiqués ont été invités à porter des autocollants et à faire circuler un dépliant



expliquant les demandes des travailleurs.

Cette mobilisation mondiale permettra

d'exercer une pression sur l'entreprise afin d'obtenir justice et de permettre aux travailleurs de maintenir un niveau de vie équitable.

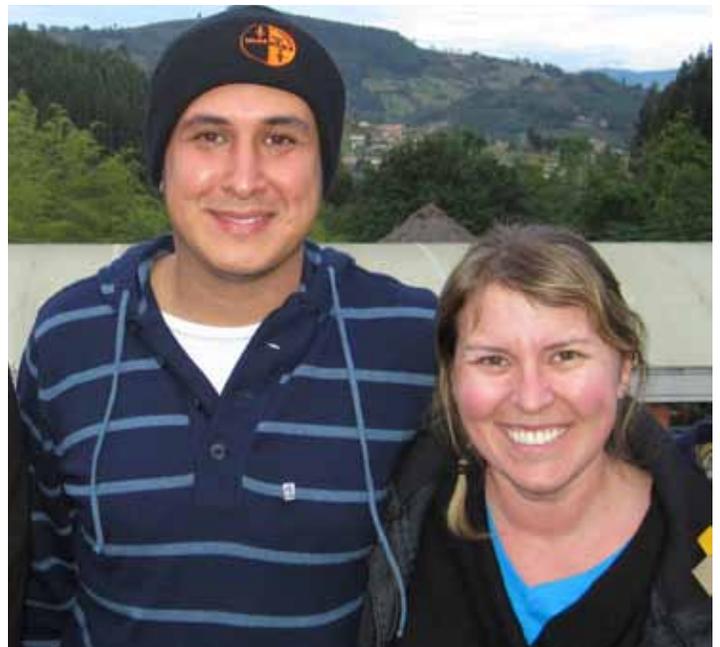
Stage en Colombie avec le CISO

Une métallo de Rio Tinto Alcan d'Alma, Mélanie Tremblay, a participé à une mission intersyndicale en Colombie en mai dernier. Ce séjour, organisé par le Centre international de solidarité ouvrière

participants au stage, six membres d'organisations syndicales, ont rencontré des travailleurs issus de divers milieux dont la métallurgie, l'enseignement, la santé, l'agriculture et le travail informel.

De nettes différences

La travailleuse a été exposée aux nettes différences entre le syndicalisme nord-américain et sud-américain. Lors de ce stage de 14 jours, elle a pu mesurer la complexité de la situation politique en Colombie et surtout constater à quel point le droit d'association n'est pas respecté. Plusieurs cas de violence antisyndicale sont répertoriés: *«Là-bas, tu peux mourir si tu tentes de te syndiquer. Ici, il reste du chemin à parcourir, mais au moins ça nous remet les priorités à la bonne place. On voit chaque petit problème différemment.»* En Colombie, seulement 4% des travailleurs sont syndiqués et 1% sont



Mélanie Tremblay avec un membre de l'association Region del centre oriente qui regroupe des syndicats mais aussi des étudiants, des paysans et qui écrivent un journal pour informer la population sur les enjeux sociaux et économiques de leur région tout en dénonçant les abus des compagnies et du gouvernement.

couverts par une convention collective en vigueur.

L'objectif de la mission n'était pas de former les travailleurs colombiens, mais bien d'échanger avec eux. *«Évidemment, ils peuvent apprendre de nous, mais nous pouvons apprendre d'eux aussi»*, enchaîne Mélanie. Elle souligne l'existence en terre colombienne d'une école vouée à la formation syndicale: l'ENS (Escuela nacional sindical). *«Depuis peu, l'école aide également les travailleurs à se syndiquer, à s'organiser dans les milieux de travail. Elle tente de faire l'équivalent du travail des centrales syndicales chez nous»*, explique-t-elle.

Rencontre marquante

Étant issue du domaine de la transformation des métaux, elle a été outrée d'observer les *«coups bas»*

assénés par les grandes entreprises minières à leurs travailleurs et les répercussions de leurs activités sur les agriculteurs de la région. *«Les grandes entreprises canadiennes qui s'installent là-bas, depuis la signature de l'entente de libre-échange, ne sont pas toutes de bonnes citoyennes»*, écrit-elle dans son rapport de stage.

Toutefois, elle affirme avoir été touchée par la solidarité dont elle a été témoin. *«Les conditions de travail sont difficiles, mais les gens s'impliquent pour faire changer ça et sont solidaires. C'est beau à voir»*, conclut la métallo.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page facebook que les stagiaires ont mis en place et continuent d'alimenter: facebook.com/CisoColombie2013.

En Colombie, seulement 4% des travailleurs sont syndiqués et 1% sont couverts par une convention collective.

(CISO) et rendu possible grâce au financement du Fonds humanitaire des Métallos, visait à favoriser les échanges entre les syndicats du Nord et du Sud et à créer des ponts entre ceux-ci. Les



Des paysans expliquent comment ils ont fait reculer une minière en faisant barricade pendant plus de 20 jours.

Des bourses qui valent la peine

Le Syndicat des Métallos a décerné cet été six bourses d'études postsecondaires à des fils et des filles de métallos au Québec. Les participants au concours devaient fournir un texte d'environ 1000 mots portant sur les avantages de la syndicalisation, le rôle des syndicats dans l'économie ou encore l'importance de voter lors des élections.

Les gagnants du district 5 (le Québec) cette année sont: Jimmy Tremblay, Roxanne Boudreault, Caroline Desgagnés, Véronique Archambault, Sarah-Kim Lachance et Vincent Tremblay.

Dans une lettre écrite au directeur, Jimmy Tremblay, qui étudie au cégep pour devenir pompier, explique comment la bourse l'aide: «[La bourse] allège mon fardeau financier, ce qui me

permet de mettre davantage l'accent sur l'aspect le plus important de l'école, l'apprentissage. Cette générosité m'a inspirée pour aider les autres et redonner à la communauté.»

Des bourses perdues

Mentionnons qu'il existe à l'échelle du Canada trois autres bourses d'études, mais aucune n'a été attribuée au Québec, faute de participants.

D'un montant de 500\$, la bourse d'étude David Ellis, en l'honneur d'un jeune décédé à 18 ans au travail est décernée à des enfants ou petits-enfants de métallos du niveau secondaire. Les participants doivent fournir des rédactions ou des vidéos sur le thème de la santé et de la sécurité, visant à sensibiliser les jeunes.

La bourse Colombia s'adresse quant à elle à des membres métallos qui

poursuivent des études postsecondaires ou universitaires. D'un montant de 1000\$, cette bourse est versée directement à l'institution d'enseignement pour défrayer une partie des droits de scolarité.

Finalement, la bourse Rudychuk est beaucoup plus ciblée, elle s'adresse à des militants inscrits au programme de Leadership qui souhaitent se perfectionner dans le cadre d'un programme de mentorat.

Les dates limites pour participer sont généralement à la fin juin. Affûtez vos crayons pour l'an prochain, ne laissons plus dormir des bourses alors qu'elles pourraient concrètement aider nos jeunes, des membres et des militants à se former. L'éducation est si importante!

Pour plus d'information sur les bourses voir le site Internet des Métallos www.metallos.org



Le lauréat Jimmy Tremblay en compagnie de son père, du président de la section locale 7531 Harold Arseneault et du coordonnateur régional du bureau de Brossard, Denis Trottier.

CONTRATS DE TRAVAIL

BMR-Boucherville

Les travailleurs de cette entreprise ont accepté un nouveau contrat de travail d'une durée de 5 ans. Le contrat permet de doubler la banque de temps supplémentaire, d'ajouter deux jours de maladie, et de conserver plus longtemps le lien d'emploi en cas de mise à pied ou de maladie. L'employeur assumera une plus grande part du coût des vêtements et des bottes de travail. Une clause de sous-traitance protégeant l'emploi des chauffeurs de camion a été introduite. Une carte-médicament sera par ailleurs émise. Les hausses salariales

seront de 4% pour la durée de la convention et les travailleurs en progression dans l'échelle verront quant à eux leur taux horaire augmenté de 0,50\$. La procédure en cas de mesure disciplinaire a été clarifiée. Environ 300 membres métallos de la section locale 7625 travaillent chez BMR et le salaire moyen est d'environ 15\$ l'heure.

Béton des Îles - Îles-de-la-Madeleine

Les travailleurs de Béton des Îles, membres de la section locale 7065, ont accepté le renouvellement de leur contrat

de travail d'une durée d'un an avec une augmentation de salaire de 1%. Béton des Îles fabrique et livre le béton pour la région des Îles-de-la-Madeleine.

CIC - Murdochville

Les travailleurs du Centre d'interprétation du cuivre de Murdochville en Gaspésie, membres de la section locale 7065, ont approuvé la signature d'un nouveau contrat de travail d'une durée d'un an avec 3% d'augmentation. Le Centre relate l'histoire de l'ancienne mine de Noranda et propose des visites guidées de la mine souterraine.

Infasco (bureau) - Marieville

Les métallos membres de la section locale 9414 d'Infasco ont conclu leur négociation en acceptant, dans une proportion de 91%, les recommandations de la conciliatrice dans le dossier. Il s'agit d'un contrat de travail de 6 ans qui a permis de conserver les acquis tout en réalisant de légers gains au niveau monétaire. Infasco, située à Marieville, en Montérégie, produit des boulons, écrous et autres éléments de fixation.

SUITE EN PAGE 7

Forte délégation au Camp de formation des jeunes

Le Syndicat des Métallos a envoyé sa plus grosse délégation à ce jour au Camp de formation annuel des jeunes de la FTQ les 21 et 22 septembre derniers au Chéribourg Orford. Les métallos étaient environ une vingtaine parmi les 125 jeunes de différents syndicats FTQ.

Dans les conférences proposées, celle sur le respect de la vie privée sur les réseaux sociaux donnée par M^e Sylvain Beauchamp, avocat spécialisé en réseaux sociaux, a été particulièrement appréciée des participants. «On nous a expliqué qu'il fallait être prudent

sur les réseaux sociaux. On ne se doutait pas que ce qu'on y faisait pouvait autant se retourner contre nous. Avant de poster quelque chose, on doit toujours se rappeler qu'Internet, c'est public», explique une des membres du Comité jeunes Métallos, Joanie Ducharme.

Les délégués ont rencontré l'adjoint parlementaire à la jeunesse, Léo Bureau-Blouin, dans le cadre de la tournée de consultation «Direction 2030». Ils ont profité de sa présence pour exprimer leurs inquiétudes à l'égard des clauses orphelins, proposant un meilleur



La délégation des jeunes métallos au Congrès des jeunes de la FTQ

encadrement gouvernemental. «C'est une question d'équité intergénérationnelle», soutient Joanie.

«Ce qui m'a le plus marquée cette fin de semaine, c'est la consolidation des liens entre Métallos. Nous avons eu la chance de partager nos préoccupations

respectives dans nos milieux de travail et de discuter», ajoute la militante de la section locale 9238. Plusieurs participants repartent du congrès avec la motivation nécessaire pour créer des comités de jeunes métallos et alimenter les instances déjà en place.

CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 6

Comfort Inn – Thetford Mines

C'est un contrat de 4 ans qu'ont ratifié les 20 travailleurs du Comfort Inn de Thetford Mines (SL 9400). Les salaires seront augmentés de 4% pour chacune des 3 premières années et de 3% pour la dernière. Les syndiqués ont négocié une journée supplémentaire de congé maladie (6 au total), une amélioration des cotisations à leur REER qui passera de 5% à 6% sur 4 ans. Les montants alloués pour les uniformes et les chaussures seront bonifiés.

Thomas & Betts - Iberville

Les travailleurs de l'usine de produits électriques Thomas & Betts d'Iberville, ont ratifié un contrat de travail de 5 ans. Les quelque 120 syndiqués auront droit à des augmentations

salariales de l'ordre de 13,75% pour la durée du contrat. Les syndiqués obtiennent aussi une bonification du régime d'assurance, notamment au chapitre des prestations d'invalidité de longue durée, le remboursement des soins dentaires et l'assurance-vie. Le régime de retraite progressive a été amélioré. Gain majeur, un poste de représentation à la prévention a été créé, par le biais d'une lettre d'entente, alors qu'il ne s'agit pas d'un secteur prioritaire. On note aussi l'introduction de dispositions pour prévenir les coups de chaleur. Une première journée de maladie a par ailleurs été introduite dans ce contrat. Le contrat des travailleurs de la section locale 3953 a été accepté à 97%.

Autobus Chambly

Les quelque 45 chauffeurs de chez Autobus Chambly ont accepté à 90% leur première convention collective depuis qu'ils ont joint la section locale

9414 des Métallos. Le contrat d'une durée de 4 ans prévoit des hausses salariales totalisant 11,4%. Les syndiqués ont obtenu une hausse supplémentaire de 0,70\$ l'heure pour le transport notifié, l'octroi d'une prime de formation de 1\$ l'heure ainsi que deux heures rémunérées en début d'année pour la préparation des trajets. Lors de mises à pied, les chauffeurs verront leur lien d'emploi maintenu pendant dix-huit mois plutôt que douze. Le haut de l'échelle salariale sera désormais atteint en deux ans plutôt que trois. Les salariés auront par ailleurs droit à un congé de cinq jours payés lors du décès des petits-enfants.

Comfort Inn – Ancienne Lorette

Le 20 syndiqués de la section locale 9400 ont signé un contrat de travail d'une durée de trois ans avec des hausses annuelles de 3%. De nombreux avantages ont été bonifiés: le nombre de

congé de maladie est passé de 5 à 6, les cotisations de l'employeur au REER passeront de 5% à 6% et la prime de départ à la retraite passera de 1500\$ à 2000\$. La charge de travail des préposées aux chambres sera par ailleurs diminuée lorsque ces dernières travaillent dans des chambres qui ont été occupées par des équipes sportives ou encore par des clients avec des animaux de compagnie.

Métal Bernard – Saint-Lambert-de-Lauzon

Les 70 travailleurs de Métal Bernard (SL 9599) à St-Lambert-de-Lauzon, une usine de matriçage et de pliage de métal en feuille, ont ratifié un nouveau contrat de 4 ans. Les augmentations seront respectivement de 2%, 2,25%, 2,5%, 3% et 2,4%. Plusieurs améliorations ont été apportées notamment au chapitre de

SUITE EN PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

l'allocation de chaussures, de la participation de l'employeur au régime d'assurance collective et de la bonification des montants alloués pour les vacances.

Grand-Lodge – Mont-Tremblant

La centaine de travailleurs de l'hôtel Grand Lodge (SL 9400), de Mont-Tremblant, ont accepté un contrat de travail de 3 ans. Une augmentation salariale de 1,5 %, 2 % et 2,5 % sur les trois prochaines années a été négociée. La clause sur le droit de rappel est passée de 24 à 36 mois. La signature d'un contrat de 3 ans est une belle progression car les deux derniers contrats

étaient d'une durée d'un an seulement.

Cliffs Natural Resources – Lac Bloom

Les 300 travailleurs qui font du navettage *fly-in, fly-out* de la mine du Lac Bloom ont entériné un premier contrat de travail très avantageux. Ils bénéficieront entre autres d'un meilleur encadrement des mouvements de personnel et de l'introduction de la notion d'ancienneté dans les attributions de postes, les vacances et les procédures de mise à pied. Le régime de retraite est également amélioré et le recours à la sous-traitance sera désormais limité à certaines activités.

Le contrat prévoit aussi des balises importantes en matière de santé et sécurité, notamment avec la nomination d'un représentant en prévention à plein temps, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'hébergement. Les conditions de travail à la mine du Lac Bloom deviennent ainsi concurrentielles avec ce qui est offert dans le marché du fer.

Produits chimiques BGR – Pointe-Claire

Un contrat de 5 ans a été ratifié par la quinzaine de travailleurs de Produits chimiques BGR (SL 7625) à Pointe-Claire. Les syndiqués qui fabriquent des produits à base d'iode ont obtenu un montant forfaitaire de 1500 \$ la première année, 2,3 % pour chacune des trois années suivantes et 2,4 % pour la dernière année. Le salaire moyen est de 25,30 \$ l'heure.

Dyno Nobel - Lac Bloom

Les travailleurs de Dyno Nobel Lac Bloom, membres de la section locale 5778, ont approuvé la signature de leur premier contrat de travail. D'une durée de 3 ans, ce contrat apporte des gains salariaux de 6 % dès la première année et de 4 % pour les années subséquentes en plus du versement d'un boni à la signature de 1500 \$. Des améliorations

importantes ont été apportées à l'horaire de travail de type *fly-in fly-out*, ou navettage, auxquelles s'est ajouté un programme de vacances plus équitable. L'employeur a pris l'engagement de régler les problèmes de logement. Dyno Nobel Lac Bloom est le fournisseur d'émulsifiants explosifs pour Cliffs Natural Resources dans la région de Fermont.



ARIANE LEFEBVRE

Les correspondants des Métallos, ces militants collaborant au *Traits d'union*, étaient réunis en rencontre du 11 au 13 septembre au Lac-Brome. Ils ont notamment reçu une formation en rédaction, en montage visuel et discuté des réseaux sociaux. De gauche à droite : le directeur québécois Daniel Roy, Isabelle Bournival (Brossard), Clairandree Cauchy, Alain Frenette (Montréal), Nancy Thibault (Nord-Nord-Ouest), Mélanie Tremblay (Québec), Stéphane Paquet (Côte-Nord), Daniel Mallette, Jeannot Bradette (Brossard), Luc Laberge (Nord-Nord-Ouest).

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
231

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois : Daniel Roy

Responsable : Clairandree

Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Jeannot

Bradette, Isabelle Bournival

(Brossard); Alain Frenette

(Montréal); Stéphane Paquet,

(Côte-Nord, Bas-St-Laurent,

Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine);

Nancy Thibeault, Luc Laberge

(Nord et Nord-Ouest); Mélanie

Tremblay (Québec, Saguenay-

Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette,

Ariane Lefebvre

Personnel de soutien : Roseline

Mongeon, Marlyne Lessard

Tirage : 11 000

Premier numéro mars 1983

Imprimé par les syndiqués et

les syndiquées chez

Atelier québécois offset inc.

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec.